



Les colonies de vacances confrontées à une inflation de normes

Pour pouvoir continuer à organiser des activités ludiques, les organisateurs de « colos » prennent parfois des libertés avec des règles de plus en plus draconiennes

Les jolies colonies de vacances ont perdu un peu de leur insouciance. Alors qu'un million d'enfants effectuent chaque année un « séjour de vacances » (comprenant au moins sept mineurs et durant plus de cinq nuits), sans compter ceux qui fréquentent les centres aérés,

les réglementations se multiplient. Comment organiser des activités dans une colonie dont le réfectoire est l'unique grande salle? Voilà un casse-tête auquel sont confrontés certains animateurs et directeurs de colonies. « Comme la cantine ne peut être utilisée que pour les repas, vous ne pouvez pas organiser de jeux dans la même salle, le reste du temps. Dans la pratique, cette disposition est loin d'être toujours respectée », répond Samuel, 24 ans, actuellement directeur adjoint d'une colonie dans le Nord. Avant d'ajouter: « Si on respectait toutes les règles à la lettre, on ne pourrait rien faire. »

Samuel se souvient de sorties nocturnes avec un animateur, lorsque lui-même participait, enfant, à des colonies. « On appelait ça "faire un raid", on partait sans savoir où on allait dormir. Je ne sais pas si c'était légal. Mais aujourd'hui, ce ne serait plus possible. »

Des règles plus souples pour les scouts

Pour les mouvements de scoutisme agréés par l'État – c'est le cas des trois principaux mouvements de scoutisme catholiques, les Scouts et Guides de France, les Scouts d'Europe et les Scouts unitaires de France –, plusieurs assouplissements existent par rapport à la législation. S'il doit impérativement être majeur, le directeur d'un camp scout peut être âgé de moins de 21 ans, qui est la limite généralement requise, et ne nécessite pas de BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur). « Un diplôme interne au mouvement lui suffit, même si nous recommandons aux chefs d'avoir le BAFA (Brevet d'aptitude

aux fonctions d'animateur) », explique Maïka Billard, chargée de communication pour les Scouts et Guides de France. Un plus grand degré d'autonomie des jeunes est également consenti. Avec l'accord des parents, les mineurs, en camp scout, peuvent évoluer sans encadrement pour certaines activités. Pour les mineurs âgés d'au moins 11 ans, ces temps peuvent durer jusqu'à quatre jours et trois nuits (« explorations », « week-end d'équipe », etc.). Enfin, les repas peuvent être préparés par les mineurs eux-mêmes, et les abris de fortune et les moyens de couchage sommaires sont admis.



MICHELLE DANIAU/AN/P

Colonies de vacances sur la plage de Deauville (Calvados). Priorité à la sécurité, avec la loi qui oblige à un encadrant pour huit à douze enfants.

Loin des sorties improvisées, les nouvelles réglementations et les visites de la direction départementale de la jeunesse et des sports rythment la vie des centres de vacances. « Le marché des séjours de vacances pour enfants s'est considérablement professionnalisé ces dernières années », constate Juliette Mesnard, coordinatrice du secteur vacances pour l'association départementale Les PEP 56, qui accueille

chaque année 3000 enfants répartis sur six centres du Morbihan. « Les aspects réglementaires se sont renforcés, notamment sur l'hygiène de vie et la sécurité, explique-t-elle, avec l'obligation de disposer d'encadrants titulaires du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) pour pouvoir, par exemple, proposer une baignade aux enfants lors d'une sortie à la plage. » En colonie à quelques kilomètres de la mer,

« En visant le zéro blessure, on se trompe d'objectif. Une société doit inclure une part de risque. Le but devrait être de permettre à tous les enfants de partir en vacances. »

les enfants restent parfois les pieds au sec durant tout le séjour, faute d'accompagnateurs qualifiés.

Des normes sont apparues concernant de nouvelles activités sportives, comme le canyoning ou le VTT. « Au départ, l'accrobranches ou le quad n'étaient pas encadrés. Mais dès les premiers accidents, de nouvelles règles ont été instaurées », note le juriste Yannick Dubois. Une évolution que déplore le sociologue Jean Viard, directeur

de recherche au CNRS : « En visant le zéro blessure, on se trompe d'objectif. Une société doit inclure une part de risque. Le but devrait être de permettre à tous les enfants de partir en vacances. L'inflation de normes a mis un coup d'arrêt à la démocratisation des vacances. »

De fait, comme le dit Mickaël Saunier, responsable du service « Séjour de vacances adaptées » de l'association brestoise Epal, qui accueille 500 enfants pendant l'été, « la fin de l'amateurisme dans la tenue des séjours de vacances pour enfants a contribué à leur renchérissement ». Il estime « au quart du prix la partie imputable à une législation draconienne ».

Certains ont néanmoins su faire du renforcement de la réglementation un atout. Plusieurs fédérations regroupant des centres d'accueil ont établi leur propre charte, gage de qualité. « Nous allons plus loin que ce qui nous est imposé, raconte Cédric Javault, PDG de la société

Telligo qui a accueilli 20 000 enfants en France l'an dernier. *Là où la loi oblige à un encadrant pour 8 ou 12 enfants, nous sommes à un encadrant pour 5 enfants. Ce qui change, c'est que l'on doit anticiper les activités et les préparer bien en amont.*

Si Cédric Javault pense que « la réglementation française est dure mais totalement applicable et appliquée dans la quasi-totalité des cas », ce n'est pas l'avis de tous les acteurs. « Très peu de directeurs connaissent toutes les règles sanitaires », estime Samuel, titulaire d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) depuis ses 16 ans. Yannick Dubois renchérit : « L'une des véritables difficultés pour les directeurs, c'est qu'il y a beaucoup de règles, très éparées. Un directeur a été sanctionné pour avoir vendu des cartes postales à prix coûtant à des enfants qui voulaient écrire à leur famille. Cette interdiction ne figure pas dans les textes du ministère de la jeunesse et des sports, elle répond à des règles de commerce. »

« Pour l'opinion publique, c'est un secteur où l'on n'a pas le droit à l'erreur, alors qu'il y a moins d'accidents en colonie que lors des vacances en famille. »

Grégoire Joly, père de deux garçons de 11 et 14 ans, ne fait pas du strict respect des règles une priorité lors de vacances de ses enfants en centre. Pour lui, « les colonies doivent surtout aider les enfants à s'aguerrir et à se responsabiliser ». Durant leur séjour en colonie en juillet dernier, il n'a d'ailleurs pas appelé ses fils au téléphone, pour favoriser cette autonomie, et juge « aberrant » de vouloir un encadrant derrière chaque enfant. En réalité, l'attitude des parents vis-à-vis des centres de vacances semble plus ambivalente : s'ils sont prêts à accepter que les organisateurs adaptent certaines règles, la tolérance peut s'effacer en cas d'accident. « Pour l'opinion publique, c'est un secteur où l'on n'a pas le droit à l'erreur, alors qu'il y a moins d'accidents en colonie que lors des vacances en famille », analyse Yannick Dubois, décrivant des parents « de plus en plus procéduriers ».

Directeurs de colonies et animateurs tentent le plus souvent de trouver un compromis entre l'objectif premier, l'amusement des enfants, et celui, tout aussi important, des conditions de sécurité. Le comportement du « bon père de famille », évoqué dans de nombreux textes sur les centres de vacances, est régulièrement invoqué comme ligne de gestion. « Il faut faire intervenir son bon sens », décrypte Émilie Ritouet, directrice stagiaire du centre d'accueil de loisirs de Bellême, dans l'Orne. « Quand il n'y a pas de risques, on peut contourner un peu les lois. Faire des gâteaux avec les enfants, illustre-t-elle, est normalement interdit, pour des raisons de sécurité alimentaire, mais beaucoup de centres le font, ça plaît aux enfants et aux parents. » Avant d'ajouter : « Bien sûr, nous avons des fiches sanitaires pour prendre en compte d'éventuelles allergies... »

MARIE BOËTON,
YANN BOUCHEZ
et MICKAËL CABON